



# Mairie de marolles sur Seine

## REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

### Article 1 : objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année la ville de Marolles-sur-Seine organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues Marollesaises.

### Article 2 : inscription

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Marolles-sur-Seine après inscription obligatoire auprès de la mairie, avant le 11 décembre 2024.

La participation est gratuite et s'effectuera en remplissant le formulaire d'inscription que vous pouvez trouver en Mairie.

Pour toute question vous pouvez contacter la mairie par mail [mairie@marolles77130.fr](mailto:mairie@marolles77130.fr) ou par téléphone au 01.64.31.32.56.

### Article 3 critères de sélection - jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble)
- le sens artistique et l'originalité
- la visibilité de la rue

Les illuminations et décorations devront être installées sur le domaine privé, ne pas empiéter sur le trottoir ou la voie publique et être visible de la rue.

Le passage du jury se fera qu'une seule fois, le mercredi 18 décembre entre 17h30 et 20h30.

Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Les membres du jury ne peuvent concourir.

Les élus municipaux ne peuvent concourir.

### Article 4 : résultat et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés le 15 janvier lors des vœux du maire.

Le gagnant ou les gagnants se verront remettre un lot à l'occasion de cette cérémonie.

**Article 5 : droit à l'image**

Les participants acceptent que des photos ou vidéos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les différents supports de communication de la municipalité sans contrepartie.

**Article 6 : acceptation du règlement et dispositions diverses**

La commune de Marolles-sur-Seine se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.

Les participants inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons et locaux professionnels acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Signature



-----  
**INSCRIPTION « CONCOURS ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL »**

*A retourner en mairie avant le 11 décembre 2024.*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**J'accepte sans réserve le règlement du concours.**

Fait à Marolles-sur-Seine

Le .....

Signature